

Vohve - Ramonée, le 05/01/2022

À l'attention de la DREAL BFC

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour
demande de défrichement.

Je soussigné Bernard GROS, propriétaire de la parcelle EC108 à Arcenant, à réaliser les travaux de défrichement dans le respect des recommandations et réglementations de Natura 2000 et de la communauté de communes. La mesure principale étant le respect des dates de travaux en période hivernale, évitant ainsi la période de nidification des oiseaux.

Salutations cordiales.

Bernard Gros

